



Politique de relocalisation et logiques sociales de maintien des populations autochtones sur l'espace littoral à risques de Grand-Lahou en Côte d'Ivoire

KONÉ Vazoumana

Enseignant-Chercheur à l'Institut d'Ethnosociologie d'Abidjan, Assistant
Université Félix Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.15176275>

Résumé

La Côte d'Ivoire est un pays qui s'ouvre sur une façade maritime. Elle connaît le phénomène de l'érosion côtière. Dans la zone de Grand-Lahou, le phénomène est préoccupant. Depuis 1920, les côtes de cette ville s'érodent à une vitesse lancinante modifiant fréquemment le trait de côte. La migration de son embouchure d'est en ouest vers la ville et les autres villages environnants et les fréquentes agressions marines ont rendu le site vulnérable et instable. Face à la fragilité et à l'instabilité du trait de côte qui affectait négativement les activités portuaires, en 1975, le gouvernement ivoirien a décidé de délocaliser les populations du front de la mer et les relocaliser à 18 km à l'intérieur des terres vers la forêt de N'zida. En remplacement des activités halieutiques qui étaient à l'origine la profession des populations autochtones Avikam, l'Etat a promu les activités agro-industrielles en faveur de celles-ci. Mais, il est donné de constater que les populations n'ont pas répondu à l'appel du gouvernement. Elles se maintiennent toujours sur l'espace déclaré « à risque ». Le CRO, le CRE, le MCLU ainsi que les populations de cette localité littorale ont été les cibles d'entretiens semi-directifs individuels. Les résultats de cette étude ont montré que les populations disposent d'une capacité d'adaptation.

Mots clés : espace littoral à risques, Grand-Lahou, population autochtone, politique de relocalisation, maintien.

Abstract

Côte d'Ivoire is a country that opens onto a coastline. It is familiar with the phenomenon of coastal erosion. In the Grand-Lahou area, the phenomenon is worrying. Since 1920, the coastline of this city has been eroding at a nagging speed, frequently changing the coastline. The migration of its mouth from east to west towards the city and other surrounding villages and the frequent marine aggressions have made the site vulnerable and unstable. Faced with the fragility and instability of the coastline, which was negatively affecting port activities, in 1975, le gouvernement ivoirien a décidé de délocaliser les populations du front de la mer et les relocaliser à 18 km à l'intérieur des terres vers la forêt de N'zida.

En remplacement des activités halieutiques qui étaient à l'origine la profession des populations autochtones Avikam, l'Etat a promu les activités agro-industrielles en faveur de celles-ci. Mais, il est donné de constater que les populations n'ont pas répondu à l'appel du gouvernement. Elles se maintiennent toujours sur l'espace déclaré « à risque ». Le CRO, le CRE, le MCLU ainsi que les populations de cette localité littorale ont été les cibles d'entretiens semi-directifs individuels. Les résultats de cette étude ont montré que les populations disposent d'une capacité d'adaptation.

Keywords : Littoral risky place, Grand-Lahou, Indigenous population, relocation policy, still living

Introduction

Le littoral maritime de Côte d'Ivoire s'étend du cap des palmes à l'ouest (frontière ivoiro-libérienne) au cap des trois pointes à l'est (frontière ivoiro-ghanéenne). Il se déploie sur 566 Km (Paul, A.K. et Patrick, P., 2008, p.15). Sur ce littoral, la Côte d'Ivoire connaît l'érosion naturelle de ses côtes depuis plus de cinq décennies. Mais, dans le cordon littoral de Grand-Lahou, le phénomène est préoccupant. Elle s'est accentuée avec les effets négatifs du réchauffement climatique. Ceux-ci renforcent les risques environnementaux et contrarient le développement durable de cette localité. La migration de son embouchure dans le sens d'Est en Ouest se manifeste vers la ville et les autres villages environnants et les fréquentes agressions marines ont rendu le site vulnérable et instable. Une étude de Hauhouot C. et de Robin, M. (1999) relève que : « la configuration du cordon littoral « Lahouen » est porteuse en elle-même en plusieurs endroits de risques et de dommages que peuvent subir les établissements humains ».

Après 1920, l'érosion de la côte ne cessait de progresser au point où les fréquentes transgressions marines obligeaient les populations à abandonner les bâtisses les plus proches du front de la mer (Pierre K., 1985 ; Eboi, 1987). La migration de l'embouchure se fait rapidement. Elle est de 63 à 76 m/an (1993-2017) contre 32 m/an (1981-2012) et la distance parcourue est de 1,4 à 1,7 km (1993-2017) contre 1,1 km/an (1981-2012). Sur moyen terme (7 ans-période 2010/2017) de sorte que la vitesse de migration a atteint 170 m/an et la distance parcourue fut de 1,1 km (WACA Grand-Lahou, 2017).

Grand-Lahou a connu un passé glorieux avec une économie fleurissante reposant sur les échanges transatlantiques au niveau de son port. Mais, la fragilité du trait de côte affectait négativement les activités portuaires. Par ailleurs, le gouvernement ivoirien a avoué son impuissance de remédier à la vulnérabilité qui se manifeste par la progression des eaux sur le cordon littoral. A cet effet, face à la façade maritime longuement érodée, depuis 1920 et les pouvoirs publics envisagèrent en 1975 de délocaliser la capitale du pays Avikam pour la relocaliser à l'intérieur de la forêt de N'zida sur la terre ferme à 18 km du front de la mer. Cependant, cette relocalisation a nécessité une réorganisation de la vie socioéconomique. L'Etat devrait repenser de nouvelles activités économiques en remplacement de celles qui étaient à l'origine fondées sur la pêche. De ce fait, il y a eu l'émergence d'une activité économique nouvelle reposant sur l'agro-industrie et l'économie de plantation en faveur des populations

autochtones impactées. En prélude à cette relocalisation, entre 1960 et 1970, l'Etat a réalisé d'importants investissements pour la construction d'unités agro-industrielles. L'on est, dans la théorie, passée de l'économie halieutique à l'économie de plantation. Dans la pratique, ceci n'a pas suscité un engouement réel chez les populations autochtones Avikam. Celles-ci ont résisté à l'appel des politiques publiques à l'effet de regagner le nouveau site de relocalisation et se maintiennent toujours sur l'espace littoral construit par les gouvernants comme espace « à risques ». Ainsi, les populations Avikam qui peuplent les vingt-six villages localisés sur le cordon lagunaire, occupent toujours la bande de terre étirée entre l'océan atlantique et la lagune.

En conséquence, deux conceptions émergent relativement à l'occupation de l'espace littoral de Grand-Lahou. D'un côté, l'on a les avis des services compétents de l'Etat notamment le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme qui fait état de ce que cet espace est déclaré non *aedificandi*, c'est-à-dire un espace déclaré inconstructible, environnement dans lequel la vie sociale n'est plus assurée. De l'autre côté, les populations soutiennent que la vie est possible et que la dégradation de leur environnement dépend d'un manque de volonté politique. Pour elles, l'Etat doit engager les grands travaux pour donner de la profondeur à l'embouchure. Aussi, pensent-elles qu'elles sont attachées à cet espace parce que c'est la terre des ancêtres qui les a vu naître. Les efforts des politiques publiques semblent être contrariés par les argumentaires développés par les populations autochtones. Dans ce contexte, les résultats de cette politique délocalisation/relocalisation présentent les caractéristiques d'un succès mitigé dans la mesure où les populations Avikam, susceptibles d'être relocalisées se maintiennent toujours sur leur espace. De ce point de vue, l'on peut appréhender ce refus des populations d'abandonner le front lagunaire et maritime comme une résistance de celles-ci.

Au regard de ce qui précède, que peuvent être dans une telle situation, les logiques sociales qui sous-tendent la résistance des populations à la politique de délocalisation/relocalisation ? A partir de cette interrogation, l'on : (i) présente le contexte de la politique de délocalisation/relocalisation initiée par l'Etat, (ii) identifie les ressources idéologiques du maintien des acteurs locaux sur les espaces construits comme « à risque », (iii) révèle les pratiques sociales en cours, (iv) étudie la nature des rapports sociaux à l'œuvre.

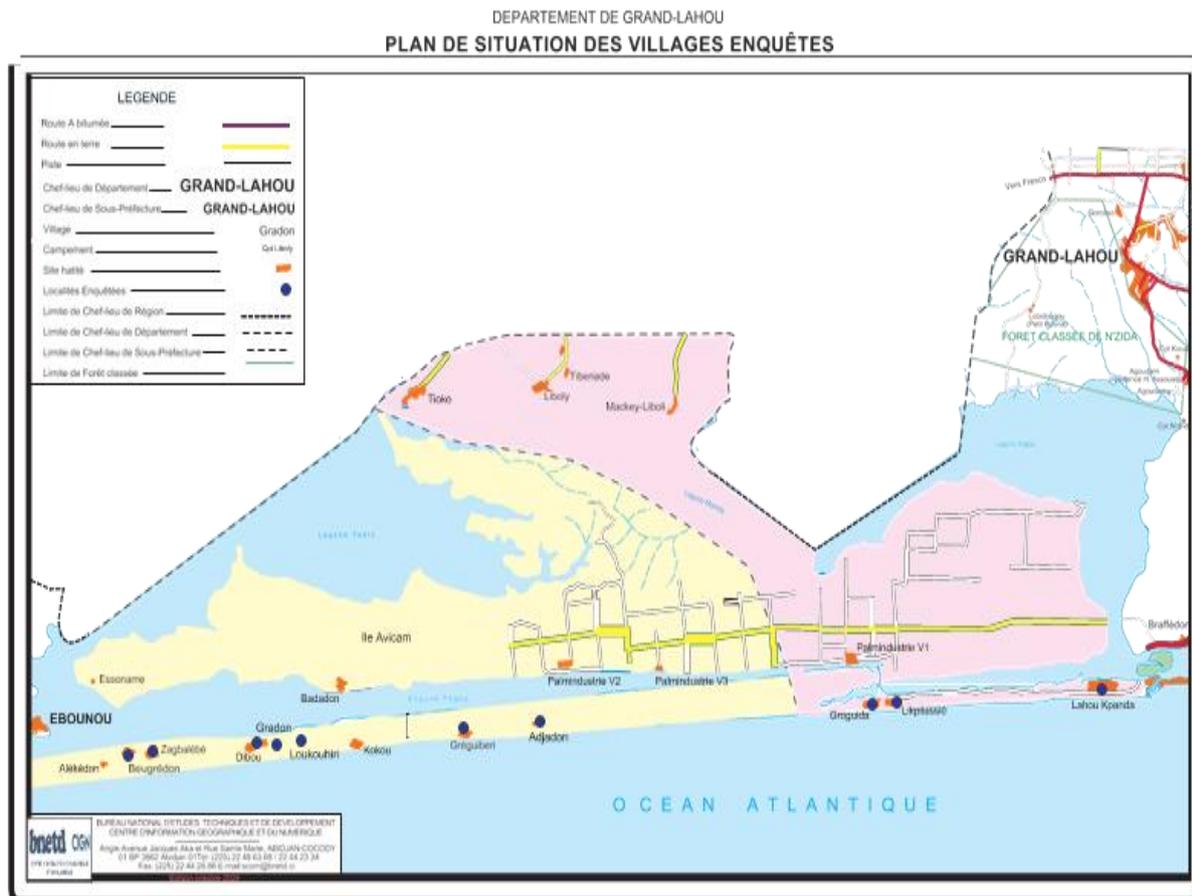
I. Matériels et méthodes

1.1. Cadre de l'étude

Cette étude s'est déroulée dans la localité de Grand-Lahou située à 127,7 km d'Abidjan. Elle est une ville du sud de la Côte d'Ivoire, au bord du golfe de Guinée, en Afrique de l'ouest.

Ce choix se justifie par quatre raisons principales. La première est liée au fait que le cordon littoral de Grand-Lahou est fragile et instable modifiant constamment son trait de côte. La deuxième concerne la migration rapide de son embouchure vers l'Ouest sur la ville et les villages environnants occasionnant l'engloutissement des infrastructures socio-économiques par la mer. La troisième est relative à la politique de délocalisation/relocalisation initiée par l'Etat en faveur de la population autochtone Avikam. La quatrième et dernière est liée à la résistance de la population face à cette politique étatique. Celle-ci se maintient toujours sur le site déclaré par les autorités politiques comme espace « à risques ». Dans le cadre de cette étude, neuf (09) villages ont été identifiés comme potentiellement menacés de disparition avec des

risques de submersion marine. Ceux-ci se situent sur la bande de terre étirée entre l’océan atlantique et la lagune Tagba, Ils sont victimes d’agressions marines fréquentes causées par le déferlement violent des vagues de la mer sur la côte facilitant la migration rapide de l’embouchure en direction de ces villages mentionnés ci-après. Les habitants de ces dix localités ont constitué la population cible de cette étude à savoir Lahou-Kpanda, Groguida, Likpilassié, Adjadon, Dibon, Gréguibéri, Gradon, Loukouhour, Beugrédon et Zagbalabé.



Source : CIGN, 2024

conception-réalisation : KONE V., Août 2024

Cette carte montre le plan de situation des villages enquêtés à Grand-Lahou. En effet, les villages marqués en points bleus ont constitué nos sites d’investigation. Ceux-ci sont implantés sur une bande de terre qui est coincée entre l’océan atlantique et la lagune Tagba.

1.2. Population cible et techniques d’échantillonnage

Dans le but d’atteindre notre objectif, des sachants ou personnes ressources ont été interrogés. Ce sont le Sous-directeur chargé des recherches du Centre de Recherches Océanologiques (CRO), le Sous-directeur chargé des recherches au Centre de Recherches en Ecologie (CRE) et

le Directeur départemental du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLU) à Grand-Lahou. Centrée sur des espaces ruraux, l'étude a associé 45 personnes en raison de 05 individus par localité enquêtée. Ainsi, un échantillon de 48 individus a été constitué à l'aide de l'échantillonnage non probabiliste en boule de neige ou par réseaux. De ce fait, un noyau d'individus considérés comme influents (leaders communautaires, chefs de villages, les séniors, les présidents de jeunes), noyau auquel l'on a ajouté tous ceux qui sont en relation d'affaires, d'amitié, de travail (les responsables des communautés de pêcheurs étrangers, les associations de femmes) et la disponibilité des concernés à participer aux entretiens. Pour ce faire, au niveau mésosociologique, les entretiens se sont déroulés effectivement avec le Sous-directeur chargé des recherches au CRO (01), le Sous-directeur chargé des recherches au CRE (01) et le Directeur départemental du MCLU à Grand-Lahou (01). Ces personnes retenues sont des sachants qui ont un lien direct avec le sujet abordé. Au niveau microsociologique, 45 personnes ont été retenues pour les entretiens dans l'ensemble des villages concernés par l'étude. Dans le cadre de cette étude, elles sont appelées acteurs locaux. Au total, un échantillon de 48 individus a été constitué pour mener cette étude.

La méthode non probabiliste par choix raisonné a permis de choisir les neuf (09) villages parmi tant d'autres car ils sont en contact direct avec l'océan atlantique. En effet, comme cela a été dit précédemment, quatre raisons principales ont guidé ce choix. La première est liée au fait que le cordon littoral sur lequel sont situés ces villages est fragile et instable. La deuxième concerne la migration rapide de l'embouchure et les agressions marines perpétrées sur les côtes de ces villages, les exposent constamment à un potentiel engloutissement marin. La troisième est que la population autochtone de ces localités étudiées est en première ligne concernée par la politique de délocalisation/relocalisation initiée par l'Etat en faveur de la population. La quatrième et la dernière est liée à la résistance de cette population de quitter les fronts lagunaire et marin, construits par les autorités politiques comme espace « à risque » ; au profit du nouvel espace situé sur le continent.

1.3. Technique d'enquête et cadre théorique de référence

1.3.1. Technique d'enquête

D'abord, l'on a recouru à l'approche ethnographique qui consiste à avoir un statut « d'étranger intégré ». En effet, ce statut a permis de prendre part aux différentes réunions des chefs de villages avec les leaders communautaires et d'avoir accès aux différents courriers institutionnels anciens relatifs à la politique de délocalisation. Ensuite, l'on a procédé à la technique de l'observation directe. Cela a permis de constater l'ampleur des surfaces érodées

par les constantes agressions marines sur les côtes par la migration rapide de l'embouchure sur les villages. Enfin, les personnes sélectionnées ont été interrogées à l'aide d'entretiens semi-directifs individuels. Les thèmes abordés au cours de l'enquête ont concerné le contexte de la politique de délocalisation/rénovation, les ressources idéologiques du maintien des acteurs locaux, la nature des rapports à l'œuvre dans le champ social et les pratiques sociales mobilisés pour faire face au phénomène. Aussi, des discussions de groupes ont-elles été réalisées avec les seniors (personnes âgées). Elles ont concerné l'état de l'érosion côtière avant et après 1975, l'année à laquelle l'Etat a adopté la politique de délocalisation/relocalisation de la population. Avec les structures étatiques notamment le CRO, le CRE et le MCLU, les entretiens ont été axés sur les thématiques à savoir la structure du sol et la viabilité du site en matière de construction, les potentielles menaces auxquelles les populations sont exposées dans un contexte de l'élévation du niveau de la mer induite par le réchauffement climatique et les projets initiés par l'Etat en vue de stabiliser l'embouchure.

Les données issues de la méthode ethnographique (Anadon, 2006), des entretiens semi-directifs (Albero, 2012) et la biographie (Daniel, 1997) ont aidé à aboutir aux résultats présentés dans cette étude notamment le contexte de la délocalisation/relocalisation initiées par l'Etat, les ressources idéologiques du maintien de la population sur l'espace situé entre la lagune et l'océan atlantique dit « espace à risque », les rapports à l'œuvre dans le champ ainsi que les pratiques en cours. Par ailleurs, les informations recueillies à travers l'enquête ont été analysées à l'aide des théories du fonctionnalisme, des représentations sociales et du noyau central, du capital social et celle des pratiques sociales.

1.3.2. Fondements théoriques

1.3.2.1. Le fonctionnalisme de Jean-Pierre Durand & Robert Weil (1989)

Le fonctionnalisme est une démarche qui consiste à saisir une réalité par rapport à la fonction qu'elle a dans la société ou par rapport à son utilité. Ce qui rapporte que tout fait social est rapporté au système social tout entier ; et on postule que les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions sociales et que ces éléments sont indispensables. Le fonctionnalisme cherche à expliquer les phénomènes sociaux par les « fonctions » que remplissent les institutions sociales, les structures sociales, les structures de organisations et les comportements individuels et collectifs. On parle du caractère « fonctionnel » ou « dysfonctionnel » d'une institution (Paul, N., 2000, p.51). Le modèle d'analyse fonctionnaliste appréhende les faits sociaux selon la fonction qu'ils remplissent dans un système plus global (Durand J.P & Weil R., 2006, p. 126). Pour expliquer ce courant, une référence est souvent faite à la biologie et

souvent employée pour rendre accessible ce courant à la compréhension : chaque institution sociale occupe une fonction dans la société, tout comme, par exemple, dans le cadre de cette étude, l'Etat a pour fonction régaliennne, l'initiation des lois, leurs élaborations ainsi que la mise en œuvre des politiques de délocalisation/relocalisation dans le but de mettre en sûreté sa population. Il prévoit des dispositions juridiques et des textes réglementaires pour l'application de ces lois. En retour, il veille à l'exécution de ces lois. La fonction remplie par l'Etat est ici mise à mal par la résistance des populations de quitter l'espace étiré et coincé entre la lagune et l'océan atlantique. Ce qui a permis d'entraver la bonne marche de la politique délocalisation/relocalisation initiée par les autorités politiques. Cette politique s'est soldée par un succès mitigé.

1.3.2.2. Théorie des représentations sociales et du noyau central d'Abric J-C. (1976 ; 1983)

Pour Jean Claude, A. (1976 ; 1983) « La théorie des représentations sociales et du noyau central stipule que : « indépendamment de l'objet social qu'elle concerne, toute représentation s'organise selon un double système d'informations, d'opinions ou de croyances. La fonction principale de ce double système est de maintenir la stabilité de la représentation au sein du groupe qui en est porteur c'est-à-dire la stabilité des significations que les membres de ce groupe associent à l'objet de représentation. En d'autres termes, cette approche théorique conçoit la représentation comme un ensemble hiérarchisé de croyances comprenant des éléments périphériques organisés autour d'un noyau. Au plan formel, le noyau est constitué d'un nombre restreint de croyances faisant l'objet d'importants consensus au sein du groupe remarquablement stable dans le temps ». A en croire l'auteur, la fonction de stabilisation renvoie au fait que le noyau est, à la fois, la partie la plus stable et la plus résistante d'une représentation. Cette fonction résulte de la combinaison de la fonction de signification et la fonction organisation et du caractère consensuel des éléments centraux. En effet, les croyances centrales sont largement partagées. En conséquence, selon Jean-Claude, A. (ibid.) « la modification de ces croyances centrales induit des coûts cognitifs et psychosociaux importants. Sur le plan cognitif, toute évolution des croyances centrales entraîne une évolution globale du sens de la représentation. Sur le plan psychosocial, cette évolution présente un risque important de dislocation au sein du groupe et donc du lien social. Pour toutes ces raisons, la théorie prévoit une forte résistance au changement des croyances ». L'étude postule pour cette théorie car la population autochtone Avikam de Grand-Lahou mobilise les croyances pour légitimer leur maintien sur l'espace coincé entre l'océan atlantique et la lagune Tagba.

1.3.2.3. Théorie du capital social de Bourdieu Pierre (1980)

Pour construire la théorie du capital social, Bourdieu (1980) « part du postulat selon lequel, pour atteindre les buts poursuivis, les acteurs ne se servent pas seulement des moyens matériels et de leurs habiletés personnelles, mais également des relations sociales dont ils disposent dans leurs familles, leur communauté d'origine et toute organisation à laquelle ils appartiennent ». Dans cette logique, les relations sociales doivent être comprises comme des ressources qu'il appelle « capital social. Pour Bourdieu (op.cit.), le capital social est « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ». Aussi, pour Bourdieu (ibid.), le capital social se présente comme une forme de ressource collective héritée que l'individu reçoit de son groupe ou de son réseau social dans une forme déjà agrégée (l'habitus) (Bourdieu, ibid.). Sur cette base, Bourdieu (ibid.) affirme ceci : « L'existence d'un réseau de liaisons n'est pas une donnée naturelle, ni même une « donnée sociale », constitué une fois pour toutes et pour toujours par un acte social d'institution (...), mais le produit du travail d'instauration et d'entretien qui est nécessaire pour produire et reproduire des liens durables et utiles, propres à procurer des profits matériels ou symboliques. Autrement dit, le réseau de liaisons est le produit de stratégies d'investissement social consciemment ou inconsciemment orientés vers l'institution ou la reproduction des relations sociales ». Cette étude postule pour le capital social de Bourdieu (1980) en ce sens que les acteurs locaux utilisent leur capital social, leur ressource pour se maintenir sur l'espace construit par l'Etat comme « espace à risques ». La reproduction de ces relations va au-delà de la relation Etat-population. Ils entretiennent des rapports avec d'autres acteurs internationaux. Par exemple les ONG, les organismes internationaux comme la Banque Mondiale, etc. Ces rapports sous-tendent les logiques sociales du maintien de la population sur l'espace étiré entre l'océan atlantique et la lagune Tagba.

En résumé, ces différentes approches théoriques ont permis de comprendre les logiques qui fondent le maintien des populations autochtones sur l'espace littoral « à risques » de Grand-Lahou.

2. Résultats de l'étude

2.1. Du contexte de la politique de délocalisation/relocalisation initiée par l'Etat

La ville de Grand-Lahou fut pendant la colonisation le chef-lieu d'un cercle s'étendant dans un rayon d'environ 200 km autour d'elle et c'est en 1890 que la France y installe sa première unité administrative en charge du commerce transatlantique avant d'entamer la construction d'un port

en 1910. Très tôt, cette ville a connu une difficulté majeure en raison de l'étroitesse de son cordon littoral sur lequel elle a été bâtie par la métropole coloniale. Ce site est coincé entre l'océan atlantique et la lagune Tagba. La particularité de ce site laisse transparaître leur vulnérabilité et leur instabilité face aux déferlements et aux assauts répétés des vagues marines sur la côte. Cette ville était naturellement prédisposée à la survenue de l'érosion côtière.

En effet, la configuration du cordon littoral de Grand-Lahou est complexe car elle porte en elle-même en plusieurs endroits des risques et dommages que peuvent subir les établissements humains. Mais, après 1920, l'érosion de la côte ne cessait de progresser au point où les fréquentes transgressions marines obligeaient les populations et l'administration à abandonner les bâtisses les plus proches du front de la mer. Cette situation est décrite par le Sous-directeur du Centre de recherches océanologiques (CRO). Ce dernier s'exprime en ces termes :

« Ainsi, des vagues de plus en plus violentes viennent régulièrement agresser la côte entraînant des érosions à grande échelle. Ces risques sont réels et menacent tous les villages enquêtés de disparition » (Données de l'enquête avec le CRO)

Dans ce contexte, l'érosion côtière est un phénomène qui se pose avec acuité dans le cordon littoral de Grand-Lahou. Un habitant de Lahou-Kpanda affirme ceci :

« Dans mon enfance, on pouvait marcher 3 km avant d'atteindre la mer ». (Discours de T.M, entretien réalisé à Groguida).

Par ailleurs, un évènement climatique extrême s'est produit en 1970 montrant la fragilité et l'instabilité de l'espace littoral de Grand-Lahou. Cet évènement est décrit par un habitant de Lahou-Kpanda qui s'exprime en ces termes :

« En effet, suite à l'apparition de vents violents sur les rivages, des dégâts importants ont été enregistrés : les biens et des vies humaines ont été emportés » (Extrait de discours avec B.T, habitant de Lahou-Kpanda).

Face à la fragilité et l'instabilité du trait de côte ainsi que les manifestations fréquentes des vents violents qui affectaient négativement les activités portuaires, les autorités politiques ont avoué leur impuissance. Celles-ci ont donc décidé de délocaliser la population et la ville du front de la mer pour les relocaliser sur un nouveau site situé à 18 km au nord à l'intérieur des terres à proximité de la forêt de N'zida. Cette délocalisation/relocalisation a nécessité une réorganisation de la vie socio-économique. Il fallait repenser de nouvelles activités

économiques car la population autochtone impactée, vivait essentiellement de pêche. De ce fait, l'Etat a créé des pôles d'attraction sur le nouveau site abritant les activités agro-industrielles et l'économie de plantation en faveur de la population. Théoriquement, l'on est passé de l'économie halieutique à l'économie de plantation. Mais, en réalité, la population a conservé sa traditionnelle profession qu'est la pêche. Ainsi, la communauté autochtone Avikam se maintient toujours sur l'espace et exerce l'activité halieutique. Ce qui signifie qu'elle a résisté à l'appel des autorités politiques aux fins d'abandonner leur espace « à risque », coincé entre l'océan atlantique et la lagune Tagba qui s'amenuise considérablement sous l'action de la migration rapide de l'embouchure vers les villages étudiés. Une récente étude du CRO révèle :

« Grand-Lahou (2017) révèle : « La migration est de 63 à 76 m/an (1993-2017) contre 32 m/an (1981-2012) et la distance parcourue est de 1,4 à 1,7 km (1993-2017) contre 1,1 km/an (1981-2012). Sur moyen terme (7 ans-période 2010/2017) de sorte que la vitesse de migration a atteint 170 m/an et la distance parcourue fut de 1,1 km » (Données de l'enquête avec le CRO)

Dans le cadre de cette étude, l'on postule que l'une des fonctions de l'Etat est de protéger sa population contre les dangers. Dans cet ordre d'idées, lorsque le cordon littoral de Grand-Lahou s'est avéré fragile, instable et dangereux pour la population, l'Etat est intervenu en initiant la politique de délocalisation/relocalisation. Ce qui a permis d'abord de délocaliser la capitale du pays Avikam, puis de la relocaliser sur un nouveau site à l'intérieur des terres en 1970. Cette intervention du gouvernement remplit les fonctions de protection et de sécurisation des biens et des personnes. L'Etat continue de lancer des appels incessants à l'endroit de la population afin que celle-ci abandonne l'espace « déchu ». Cet espace est construit par les autorités politiques comme un lieu comportant des risques multiples. Quelles sont les ressources idéologiques du maintien des acteurs locaux sur l'espace construit comme « à risques » ?

2.2. L'autochtonie, le contrôle des ressources naturelles et l'attachement à l'espace dit « à risques » comme principales ressources idéologiques de maintien des acteurs

2.2.1. De l'autochtonie

L'analyse transversale des productions idéologiques laisse entrevoir l'autochtonie comme une ressource de légitimation du maintien de la population Avikam sur l'espace. Celle-ci est tantôt justifiée par la terre des ancêtres longtemps disparus puis tantôt légitimée par l'appartenance à des générations successives. Les propos suivants illustrent ce fait :

« Ici, c'est la terre de nos ancêtres. C'est cette terre qui nous a vu naître. Nos nombrils ont été enterrés ici. Il n'est donc pas nécessaire d'aller ailleurs » (Homme de 81 ans, habitant de Lahou-kpanda).

De plus, la référence à l'« autochtonie » est corroborée par la durée de présence de plusieurs générations. Cette situation est confirmée par le propos de ce sexagénaire :

« Cela fait plus de cinq décennies que je vis ici. Les ancêtres ont vécu ici et sont morts sur cette terre. Je voudrais être enterré auprès des miens » (Homme de 63 ans, habitant de Groguida).

Ainsi, la patrimonialisation de l'espace justifiée par « C'est la terre de nos ancêtres » et la durée de présence de maintes générations sur le site se positionnent comme des indicateurs pertinents de l'appropriation de l'espace. Ces discours constituent des ressources idéologiques de maintien sur l'espace. L'usage du capital autochtonie est ainsi une façon pour la population autochtone Avikam de se construire un ancrage du territoire conférant un support de ressources sociales. Par ailleurs, s'ajoute la référence au contrôle des ressources naturelles comme ressource de maintien.

2.2.2. Du contrôle des ressources naturelles

La population Avikam est un peuple lagunaire qui vit traditionnellement de pêche. Cette pêche est artisanale et se pratique principalement sur trois zones (océanique, lagunaire et maritime). Elle constitue l'essentiel des ressources de la population. Selon le Centre de Recherches en Ecologie (CRE, 2024), cette activité professionnelle sur ces trois eaux polarise la vie des populations car elle représente 60% des activités économiques. La communauté autochtone pratique l'activité halieutique sur le fleuve Bandama et la lagune Tagba tandis que l'activité de pêche en mer est réservée aux communautés étrangères. Ces dernières payent des redevances à la population autochtone Avikam avant chaque partie de pêche. La rente économique encaissée constitue une ressource économique importante pour les bénéficiaires. En effet, pour celle-ci, le fait d'être à proximité des ressources en eaux facilite la récolte de ces redevances. Ils avouent qu'étant sur le nouveau site de relocalisation situé à 18 km, ils ne peuvent plus percevoir des communautés étrangères de droit sur les ressources halieutiques parce que le statut aurait changé. De plus, toute la superficie de la lagune Tagba est morcelée et attribuée aux familles autochtones qui y ont l'autorisation d'exercer leurs droits de pêche. Cette balkanisation ou

morcellement de la lagune leur confère l'appropriation de cet espace. Cette appropriation ou patrimonialisation de l'espace lagunaire constitue une ressource pertinente de l'autochtonie. Ceci permet à la communauté autochtone de marquer leur ancrage local et d'y exercer leurs droits coutumiers sur l'ensemble des ressources océaniques, lagunaires et maritimes. Cet état de fait ressort du discours de ce quinquagénaire :

« Plus, nous sommes à proximité des ressources en eau, mieux nous contrôlons toutes les ressources en eau. Etant loin de ces ressources, nous changeons de statut et perdrons d'office tous les privilèges » (Homme de 51 ans, habitant de Gréguibéri).

Par ailleurs, la population autochtone Avikam confie que le gisement offshore a été découvert au large de Grand-Lahou. Selon celle-ci, l'Etat veut s'accaparer seul des importantes mannes financières que cela peut générer. A en croire ceux-ci, c'est la raison pour laquelle le gouvernement ivoirien désire les relocaliser à 18 km loin de la mer. Ceci transparait dans le propos du sexagénaire :

« Grand-Lahou est une terre riche. Entre 1978-1979, un gisement offshore a été découvert dans la mer de Grand-Lahou. Cette situation génère beaucoup d'argent. Pour ce faire, l'Etat veut nous spolier cette ressource en nous confinant sur la terre ferme à 18 km de la découverte. Ainsi, il exploitera seul sans verser de contrepartie financière à la communauté. Nous, on est là et on veille sur ça. On ira nulle part » (Homme de 63 ans, habitant d'Adjadon).

Dans cette perspective, la proximité avec les différentes ressources halieutiques et offshore se positionne une ressource de premier plan de maintien de la population sur l'espace. Pour cette communauté, la relocalisation apparait comme une stratégie de l'Etat de les déconnecter des ressources en eaux. A en croire cette population, ils perdraient tous leurs droits coutumiers liés à l'autochtonie s'ils acceptaient de regagner le nouveau site. Ainsi, l'autochtonie et leur maintien à proximité des ressources apparait comme une stratégie mobilisée par les acteurs locaux pour jouir des biodiversités maritime, lagunaire et océanique que cet espace procure.

2.2.3. De l'attachement à l'espace « à risques »

Dans le but de se maintenir sur l'espace « à risques », la population autochtone se réfère enfin à l'attachement à la terre créée et vécue par les ancêtres comme courroie de justification et de légitimation. De ce fait, cette dernière soutient vivre sur cet espace depuis des siècles et affirme

ne pas s'occuper de l'aspect physique actuel du site mais bien plus à des remembrances, au statut de l'espace chargé de symboles, à la mémoire collective, à un héritage, à une vie, à leur récit de vie sur l'espace. Dans ce contexte, un nonagénaire affirme :

« L'état actuel du site nous importe peu. Ce sont nos remembrances, le sentiment de vivre sur la terre de nos ancêtres qui nous intéresse » (Homme de 83 ans, habitant de Loukouhour).)

Dans le cadre de l'attachement à l'espace « à risques », les habitants ont recours à deux ressources pour le justifier. La première concerne l'espace qui n'est rien d'autre que la création et le vécu de leurs ancêtres longtemps disparus. Cet espace se présente comme un héritage légué à la postérité par les soins de ceux-ci. Dans cette même veine, les générations à venir ont l'obligation morale de le protéger et le remettre à leur tour à la génération suivante en l'état ou plus ou moins enrichi. Cette logique est partagée par les habitants voire ancrée dans les consciences collectives. La variation d'un des éléments de cette manière de voir, de sentir, de cette représentation entraîne la dislocation du groupe social. C'est la raison pour laquelle ils ont développé les mêmes *habitus* et le même mode de penser et d'agir en vue de préserver l'espace qui se présente comme un patrimoine commun. Ce sentiment de responsabilité est renforcé par la venue certaine d'une reddition de compte devant les ancêtres le moment indiqué. L'enjeu est vital et engage tout le groupe social. Cet état de fait est illustré dans le propos de ce résident quinquagénaire :

« Cet espace est la terre de nos ancêtres. Il est aussi la terre qui nous a vu naître et a vu naître plusieurs générations. Nous sommes attachés à cette terre parce qu'elle constitue pour nous un héritage légué par ces ancêtres. Nul n'a besoin de jouer avec cela. On doit remettre cette terre aux générations à venir. C'est un patrimoine qu'on ne doit pas laisser disparaître. Si on abandonne cet espace, on va dire quoi aux ancêtres dans l'au-delà ? » (Homme de 58 ans, habitant de Gradon).

La seconde, quant à elle, est relative à l'espace lagunaire de Grand-Lahou. En effet, la population autochtone affirme que celui-ci est considéré comme étant le prolongement de leurs villages. Pour celle-ci, le site constitue un espace approprié. C'est un territoire. L'espace « à risque » se présente comme un espace cognitif dont la connaissance est la résultante d'une fréquentation continue des villageois qui remonte à des siècles. C'est un espace vécu et indétachable de leurs propres histoires, de celles des ancêtres. En un mot, les Avikams ont une

approche phénoménologique de l'espace lagunaire. Ce comportement est observable à travers l'intérêt porté aux intentions des acteurs locaux, à leur relation au site, à leur espace qu'ils fréquentent et dans lequel ils vivent et leurs manières de percevoir, de sentir et de se représenter cet espace. C'est un espace qu'ils protègent et sont prêts à le défendre. Ainsi, la légitimité des acteurs locaux est mesurable à leur capacité à défendre l'intégrité de cet espace construit comme « à risque » par les autorités politiques. Cet état de fait est corroboré par un nonagénaire originaire et résident à Beugrédon :

« L'espace dans lequel nous vivons constitue un héritage des ancêtres. C'est ici qu'ils sont nés et ont vécu ici et sont enterrés ici. Cet espace a franchi des siècles. Si on quitte ici, c'est comme si on a trahi les ancêtres. De plus, les Avikams sont inséparables de la lagune parce que c'est un peuple de tradition lagunaire » (Homme de 93 ans, habitant de Zagbalébé).

In fine, l'on retient que les acteurs locaux mobilisent deux raisons pour légitimer leur présence. Ce sont notamment la présentation de l'espace comme la terre de leurs ancêtres et leur conception phénoménologique de l'espace lagunaire. Ce sont des ressources idéologiques auxquelles ils ont recours pour justifier et légitimer leur maintien sur l'espace. Les productions idéologiques susmentionnées, guident et orientent la vie de la population autochtone Avikam dans des pratiques sociales. Il s'avère nécessaire de les analyser.

2.3. Des pratiques sociales de maintien sur l'espace « à risques »

Les pratiques en cours dans les villages pour se maintenir sur l'espace « à risque » peuvent être classées en quatre ordres. Ce sont (i) la mobilisation d'acteurs institutionnels au plan international tels que la Banque Mondiale, le FMI à travers le projet WACA, (ii) la mise à contribution des efforts des cadres de la région, (iii) les plaidoyers à l'endroit du gouvernement en vue d'engager des travaux de génies civils sur l'embouchure dans l'optique de la stabiliser, (iv) du recours aux pratiques liées aux croyances.

2.3.1. De la mobilisation des acteurs institutionnels au plan international

Pour se maintenir sur l'espace « à risque », les acteurs locaux multiplient les contacts avec les institutions internationales qui viennent faire des études sur le littoral de Grand-Lahou. C'est le cas de l'initiative du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA). Cette initiative, financée par les institutions de Bretton Wood, permet de renforcer la résilience de la population en donnant une réponse à la problématique de l'érosion côtière et la migration rapide de

l'embouchure de Grand-Lahou vers les villages les menaçant des risques d'engloutissement marin. En Côte d'Ivoire, la perspective de cette réponse a conduit à la réalisation d'une étude multidisciplinaire dont l'objectif principal est d'appuyer le *West Africa Coastal Areas Management Program* en contribuant à l'élaboration du plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement de la communauté de Grand-Lahou. Cette initiative a mobilisé les chercheurs des universités ivoiriennes et les experts pour le compte du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) et du Fonds Monétaire International (FMI). Ce fait a suscité un réel espoir chez la population au point où cette dernière dispose désormais d'un carnet d'adresses au plan international.

Sur cette base, les rapports avec ces institutions internationales constituent une ressource relationnelle de connaissances de première ligne pour défendre la cause du littoral de Grand-Lahou. Celle-ci est relative à la problématique de l'érosion côtière et la migration rapide de l'embouchure qui se pose avec acuité. Ces relations entretenues au plan international viennent renforcer davantage l'attitude des habitants de se maintenir sur la bande de terre qui s'érode quotidiennement avec gravité et risques de danger. Ces contacts à l'échelle internationale justifient et légitiment leur présence sur cet espace.

2.3.2. De la mise à contribution des efforts des cadres de la région

Les efforts des cadres sont mis à contribution dans le contexte du maintien de la population sur l'espace. Des cadres du monde universitaire, de la finance, issus du gouvernement, les députés, le Maire, etc. multiplient les rencontres et participent aux conférences tant nationales qu'internationales pour défendre la cause de Grand-Lahou. L'on peut affirmer que l'intervention de ces cadres a été déterminante dans le maintien de la population sur l'espace déclaré déchu et inhabitable par les gouvernements successifs.

2.3.3. Des plaidoyers à l'endroit du gouvernement en vue d'engager des travaux de génies civils sur l'embouchure

Les acteurs locaux y compris les cadres font des plaidoyers à l'endroit de l'Etat pour qu'il fasse recours à sa fonction de protection et de préservation de vies humaines en engageant des travaux civils pour approfondir l'embouchure et la stabiliser. Selon ceux-ci, l'Etat a consenti d'énormes moyens pour stabiliser l'embouchure de Grand-Bassam. Ils se posent la question de savoir si ces pareils travaux de génies civils ne peuvent pas se faire sur l'embouchure de Grand-Lahou. Cette question lancinante est évoquée par un jeune dans son discours :

« L'Etat doit être impartial et préserver des vies humaines. L'Etat l'a fait à Grand-Bassam sur son embouchure. Pourquoi ces mêmes types de travaux peuvent être impossibles à Grand-Lahou ? » (Homme de 34 ans, habitant de Dibon).

Dans ce contexte, pour la population, l'engagement des travaux sur l'embouchure de Grand-Lahou est une variante qui dépend de la volonté politique. Dès que cette volonté est effective, les moyens suivent. Par ailleurs, celle-ci pense que l'intervention de l'Etat est sélective parce que ce dernier soutient que Grand-Bassam est plus viable aux plans socio-économique et touristique par rapport à Grand-Lahou. Ainsi, les appels incessants sous la forme de plaidoyers fusent de partout à l'endroit de l'Etat avec l'espoir que celui-ci manifeste sa volonté politique de faire vivre les activités socio-économiques de la région à travers la stabilisation de l'embouchure.

2.3.4. Du recours aux pratiques sociales liées aux croyances

Dans l'attente de l'engagement effectif des travaux de génies civils sur l'embouchure, la population a recours à des pratiques religieuses et à des rituels de demande de la clémence des génies. En effet, devant la migration rapide de l'embouchure et l'érosion des côtes, la population se rue vers les édifices religieux pour prier afin de recueillir la clémence du Dieu-Créateur. Dans les mêmes conditions de rigidité de l'environnement, les animistes procèdent à des rituels de demande de pardon aux génies ; responsables de l'environnement serein sans problème écologique. Ces rituels consistent à faire des dons d'animaux domestiques tels que les moutons, les coqs et des colas, etc. aux ancêtres et aux génies. Ces pratiques sont toujours d'actualité parce que la conception chrétienne note la colère divine à travers l'arrestation et l'emprisonnement à maintes reprises du prophète William Wandé Harris, le fondateur de l'église Harris en Côte d'Ivoire. Cette arrestation est perçue comme une malédiction sur leur espace. Pour les animistes, les génies de la mer et les ancêtres sont en colère du fait de la profanation des tombes et des présumés sacrifices humains. Ces pratiques sont attribuées aux communautés étrangères dans le but que les parties de pêches soient favorables.

Ces perceptions traditionnelles et les pratiques sociales qui en découlent sont autant d'approches qui gouvernent et orientent la vie sociale des individus de cette aire géographique. Ainsi, les acteurs locaux s'en servent pour se maintenir sur l'espace. Les rapports sociaux à l'œuvre sur le site permettent une bonne compréhension du maintien.

2.4. Des rapports sociaux de maintien sur l'espace « à risques »

Ces rapports se résument en des rapports : (i) de solidarité et de complémentarité, (ii) d'évitement entre les agents étatiques du MCLU et les agents du Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH), (iii) de la protection duale avec l'Etat et ses démembrements administratifs, (iv) de la mobilisation d'acteurs informels.

2.4.1. Des rapports de solidarité et de complémentarité entre la population elle-même

Les acteurs locaux entretiennent des rapports entre eux-mêmes. Ce sont des relations de coopération, de solidarité de complémentarité entre les membres de la communauté. Celles-ci s'observent d'abord dans les discours locaux sur la politique de délocalisation/relocalisation initiée par l'Etat. Les discours sont univoques, sans détours et appellent la communauté à se maintenir sur place. Ensuite, la coopération et la solidarité se manifestent dans les comportements des uns envers les autres. En cas de malheur ou de bonheur, toute la population est en branle pour soutenir les concernés. Par ailleurs, la solidarité entre les membres de la communauté est effective. Ceci s'observe lors des pratiques locales avec des moyens rudimentaires lors des désensablements périodiques de l'embouchure. Cette situation réunit tous les membres des communautés villageoises de la zone étudiée. Ainsi, ces rapports s'appuient sur les amitiés, sur la parenté théorique et non biologique.

2.4.2. Des rapports de méfiance et d'évitement entre les agents étatiques du MCLU et les agents du MIRAH

Il existe des rapports de méfiance et d'évitement entre les agents du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLU) et ceux du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). En effet, le premier Ministère cité a une direction départementale implantée dans la nouvelle ville de Grand-Lahou. Ce ministère a déclaré, lors des enquêtes, que cet espace est déclaré par son ministère comme étant une zone non *aedificandi*, c'est-à-dire qu'elle est inconstructible et comparable aux zones « à risque ». Les agents de ce ministère ne délivrent plus de papiers administratifs afférents depuis que l'ancien site de la ville de Grand-Lahou a été déclarée déchue par les autorités politiques. A ce propos, le Directeur Départemental du MCLU confie ceci :

« la bande de terre étirée entre l'océan atlantique et la lagune Tagba est une zone non aedificandi, c'est-à-dire que la vie humaine n'est plus viable sur cet espace. On ne délivre plus de papiers administratifs relevant de mon ministère. Par contre on délivre des papiers de construction dans la nouvelle ville de Grand-Lahou situé sur la terre ferme » (Données d'enquête réalisée auprès du MCLU de Grand-Lahou).

Subséquentement, les acteurs locaux ont taxé le personnel de ce ministère comme des agents qui ne sont pas favorables à leur maintien. De façon tacite, des rapports de méfiance et d'évitement se sont alors installés entre les deux entités. Le second, quant à lui, concerne le MIRAH qui va quotidiennement dans les villages étudiés pour prélever des redevances sur les bateaux ou pirogues qui vont en mer pour pêcher. Celles-ci sont reversées au trésor public dans le compte de l'Etat. Elles sont légalement perçues. Parallèlement à ces redevances étatiques, la population locale a instauré une autre redevance pour leur propre compte. Les agents du MIRAH, en fustigeant cette pratique, estiment que cette redevance des villages est illégale et l'assimile à de l'escroquerie envers les communautés étrangères. Les deux entités se regardent alors « en chiens » de faïence.

2.4.3. De la protection duale avec l'Etat et ses démembrements administratifs.

La population affirme que lors des élections générales et locales, l'Etat ouvre des bureaux de vote dans les villages étudiés. En plus de cela, cette institution continue de construire des écoles et des centres de santé et y affectent des agents assermentés dans ces localités pour les animer. La population est surprise par ce comportement duale de l'Etat. C'est dans ce contexte qu'un quinquagénaire affirme :

« Lorsqu'il y a des élections, les voix des villageois d'ici comptent. En ce moment, on ne nous parle pas de quitter les lieux. L'Etat continue de percevoir des redevances à partir des villages sur les bateaux et pirogues à travers ses démembrements » (Homme de 54 ans, habitant de Lahou-Kpanda).

Par ailleurs, les services issus des démembrements de l'Etat collaborent avec la communauté villageoise. Il s'agit de la mairie, de la CIE, de la SODECI, etc.

2.4.4. De la mobilisation d'acteurs informels

Dans l'optique de se maintenir sur l'espace « à risques », les habitants ont recours à des acteurs non-étatiques à qui l'on peut, dans le cadre de cette étude, attribuer le qualificatif d'informels. Ce qualificatif convient ici parce que cette typologie d'acteurs ne rentre pas dans les normes qui régissent les rapports entre l'Etat et la population. Ce sont entre autres le Groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international. Ces acteurs interviennent dans le cadre du projet Grand-Lahou WACA (West Africa Coastal Areas) financé par ces institutions de Bretton Woods, citées précédemment. Ces financements sont faits dans le cadre du Programme

de gestion du littoral Ouest-Africain (WACA). Ainsi, cette initiative constitue, face à la problématique de l'érosion côtière, une occasion pour la mise en œuvre d'un mécanisme d'adaptation aux risques côtiers. Selon le CRE (2024) :

« Un plan d'investissement multisectoriel devra s'articuler autour de projets porteurs axés sur la mise en place judicieuse de mesures d'ingénierie structurelle, douce et d'aménagement du territoire pour endiguer la problématique de l'érosion côtière et des risques environnementaux connexes » (Données de l'enquête avec le CRE).

En effet, le littoral de Grand-Lahou a été retenu pour ces financements. La communauté de Grand-Lahou s'appuie sur cette étude menée par les experts en 2017, pour se maintenir sur l'espace. Dans ce sens, un sexagénaire affirme :

« C'est le projet WACA qui va nous sauver ici sinon le gouvernement s'en fou de nous ici. Il va engager bientôt des travaux de génies civils sur l'embouchure pour la stabiliser. Ainsi, on sera paisible et les activités commerciales vont reprendre comme par le passé » (Homme de 64 ans, chef de village de Lahou-kpanda).

En résumé, l'on retient que l'analyse approfondie des rapports à l'œuvre, note une collaboration duale de l'Etat ainsi que ses services issus de ses démembrements avec la population et l'espoir retrouvé à travers les études WACA financées par les institutions de Bretton Wood ainsi que la coopération entre parents théoriques. Ces différents rapports constituent des ressources relationnelles de maintien des acteurs locaux sur l'espace. Ceux-ci les réconfortent dans leur résistance de ne pas regagner la rive nord, à 18 km du front de la mer.

3. Discussion

Les résultats de cette étude révèlent que les logiques sociales de maintien des populations autochtones sur l'espace littoral « à risques » de Grand-Lahou sont étroitement liées au contexte historique de la délocalisation/relocalisation, à l'autochtonie, au contrôle des ressources naturelles et l'attachement à l'espace construit par les pouvoirs publics comme « à risques » ainsi qu'aux pratiques sociales et la nature des rapports à l'œuvre dans le champ.

En premier lieu, le contexte historique de la délocalisation/relocalisation laisse entrevoir que l'espace littoral de Grand-Lahou a été déclaré « espace à risques » par les pouvoirs publics en pour deux raisons principales. La première est liée au fait qu'avant la délocalisation/relocalisation de la ville de Grand-Lahou était située naturellement sur un cordon littoral très étroit. La deuxième se rapporte à la fragilité et l'instabilité de l'espace face aux assauts répétés de la mer qui érodaient profondément le site au point où ce cordon se rétrécissait au fil du temps engloutissant les baptises coloniales. Cette situation est confirmée par les études de Hauhouot C. & de Robin, M. (1999) relève que : « la configuration du cordon littoral « Lahouen » est porteuse en elle-même en plusieurs endroits de risques et de dommages que peuvent subir les établissements humains ». Également, les travaux de Pierre K., 1985 ; Eboi, 1987) abonde dans le même sens que les auteurs précédents en expliquant qu'après 1920, l'érosion de la côte ne cessait de progresser au point où les fréquentes transgressions marines obligeaient les populations à abandonner les bâtisses les plus proches du front de la mer. Aussi, faut-il souligner que les études menées par le projet West African Coastal Area (WACA) confirment non seulement les travaux des auteurs précédents, mais celles-ci abordent le phénomène de l'érosion côtière de Grand-Lahou avec plus de précision en fournissant des statistiques. Ainsi, selon ce projet, la migration de l'embouchure se fait rapidement. Elle est de 63 à 76 m/an (1993-2017) contre 32 m/an (1981-2012) et la distance parcourue est de 1,4 à 1,7 km (1993-2017) contre 1,1 km/an (1981-2012). Sur moyen terme (7 ans-période 2010/2017) de sorte que la vitesse de migration a atteint 170 m/an et la distance parcourue fut de 1,1 km (WACA Grand-Lahou, 2017).

En deuxième lieu, l'autochtonie, le contrôle des ressources naturelles et l'attachement à l'espace construit par les pouvoirs publics comme « à risques » apparaissent comme des ressources idéologiques de légitimation du maintien sur l'espace littoral « à risques ». En effet, l'usage du capital autochtonie permet à la communauté Avikam de forger un ancrage local avec lequel elle ne peut être déconnectée, séparée. De plus, l'attitude des acteurs locaux envers les communautés étrangères renforce cette autochtonie. En effet, il est instauré des redevances pour le compte des villageois sur les bateaux de ces dernières qui vont en mer pour la pêche. Cette attitude peut être considérée comme un ancrage du territoire habité. Aussi, peut-elle être considérée comme une stratégie de maintien de veille sur les ressources en eau de leur ressort territorial. Dans cette logique, Giddens (1999) dans sa théorie de la structuration affirme : « la capacité des individus à réagir face à « l'agression » est liée au fait que les acteurs sont compétents et dotés de ressources. Les acteurs agissent sur les systèmes sociaux, par le biais du

« structurel », à la fois contraignant et habilitant, fait de règles et de ressources ». Cependant, cet auteur n'a pas donné une définition à la notion de ressources. Bourdieu 1980 :2), quant à lui, a donné la définition suivante : « c'est l'ensemble des relations sociales » que l'on regroupe sous le vocable de capital social. Pour cet auteur, ces ressources sont nécessaires pour produire et reproduire des liens durables et utiles, propres à procurer des profits matériels. De plus, l'attachement à l'espace socioculturel se présente comme une ressource idéologique de maintien. En effet, l'espace habité est considéré par les acteurs locaux comme l'héritage commun laissé à la postérité par les ancêtres. Celui-ci doit être remis en l'état ou plus ou moins enrichi à la génération à venir. Cette perception patrimonialiste du site est ancrée dans les consciences collectives au point où les héritiers sont prêts à le défendre. La responsabilité est ainsi grande et vitale car elle engage toute la communauté Avikam. Celle-ci affirme qu'il y aurait une reddition des comptes devant les ancêtres le moment venu. En outre, il existe un lien entre la population Avikam et son espace. En effet, la lagune est considérée par cette dernière comme le prolongement du village. C'est donc un espace vécu, c'est un territoire où les habitants sont prêts à le défendre même au péril de leur vie. Cette perception phénoménologique de l'espace se présente comme une courroie idéologique de maintien.

En troisième lieu, les pratiques sociales en cours sur l'espace concernent : la mobilisation des acteurs institutionnels au plan international, le recours à la contribution des efforts des cadres de la région, des plaidoyers à l'endroit du gouvernement en vue d'engager au plus tôt les travaux de génies civils en vue de donner de la profondeur à l'embouchure et le recours aux pratiques sociales liées aux croyances. Ces pratiques développées par les populations s'inscrivent dans les travaux de Guy Bajoit en relation avec sa théorie des pratiques sociales. En effet, cet auteur affirme que la plupart des relations sont inégalitaires. Ainsi, l'une des parties détient les principes notamment l'Etat avec ses forces régaliennes pour faire respecter son autorité. Dans ce contexte, l'Etat peut user de ces forces pour déguerpier les populations autochtones en vue de garantir leur sécurité, de les mettre à l'abri du danger. Quant aux populations locales, elles ne disposent pas de forces, comme les pouvoirs publics, pour imposer leur maintien sur l'espace. Cependant, elles s'en défendent en ayant recours à des stratagèmes pour se maintenir. Ces stratégies constituent les pratiques sociales de maintien.

En quatrième lieu, l'on note que les rapports sociaux de maintien sur l'espace « à risques » sont : des rapports de solidarité et de complémentarité au sein de la population elle-même, des rapports de méfiance et d'évitement mobilisés par les acteurs locaux face aux agents étatiques du MCLU et les agents du MIRAH, la protection à travers des relations duales entre les

démembrements des services administratifs de l'Etat et les populations de même que la mobilisation d'acteurs informels pour porter leur cause. C'est dans ce contexte que Bourdieu (1980 : 2), dans sa théorie du capital social, stipule ; « les acteurs sociaux acquièrent des ressources sociales ou relations sociales, non seulement par des moyens matériels mais aussi à travers l'appartenance à toute organisation lui permettant de posséder un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ». Ainsi, dans le cadre de cette étude et à la lumière de cette théorie citée précédemment, les acteurs locaux ont recours à des stratégies pour se maintenir. Il s'agit de la mobilisation des institutions internationales telles la GBM et le FMI. Sous ce rapport, la mobilisation de ces acteurs institutionnels permet le maintien de la population sur cet espace « à risques ». Également, pour se maintenir sur l'espace « à risques », le recours est fait au Groupe de la Banque Mondiale (GBM) et au Fonds Monétaire International (FMI) à travers les études initiées par ces institutions internationales à travers le projet WACA. Ces études à mettent en place un plan d'investissement multisectoriel pour endiguer la problématique de l'érosion côtière et des risques environnementaux qui en découlent. Une telle mobilisation engage toute la communauté Avikam. Elle part des élites ou cadres en passant par les chefs de villages pour aboutir à tous les habitants.

Sur cette base, l'on note que les acteurs locaux ont fait recours à leur capital social en mobilisant les rapports avec le GBM et le FMI de même que les relations de parentés théoriques entre eux-mêmes et non biologiques dans le but de se maintenir sur l'espace « à risques ». Dans cet élan, ces derniers ont conçu des stratégies de maintien comme cela a été dit précédemment. Celles-ci reposent sur des calculs qui font d'eux des stratèges afin d'aboutir à leur finalité qui est de se maintenir sur l'espace. Cette assertion est confirmée par les travaux de Crozier et Friedberg. Ceux-ci soutiennent que : « *l'acteur individuel est un agent libre qui garde sa capacité de calcul et de choix, c'est-à-dire sa capacité d'élaborer des stratégies qui sont rationnelles* » (Crozier et Frieberg, 1977 : 96).

En résumé, les logiques sociales qui fondent le maintien des populations sur l'espace « à risques » de Grand-Lahou se résument au contexte historique délocalisation/relocalisation, à l'autochtonie, à l'attachement à la terre natale et aux pratiques ainsi qu'à la nature des rapports à l'œuvre dans le champ.

Conclusion

Cet article a mis en rapport le maintien de la population de Grand-Lahou sur l'espace déchu, considéré comme « à risque » à travers la mobilisation du capital social et l'attachement à l'espace socioculturel. En effet, la mobilisation des acteurs institutionnels au plan international notamment le GBM et le FMI constitue une ressource relationnelle de première ligne pour la population en vue de se maintenir sur l'espace. L'attachement à l'espace socioculturel est une ressource idéologique qui ressort du discours des acteurs locaux. En effet, ceux-ci affirment que c'est la terre de leurs ancêtres longtemps disparus de même que c'est cette terre qui les a vu naître. Ils la considèrent comme un héritage qui doit être remis en l'état ou plus ou moins enrichi à la génération à venir. Il engage toute la communauté Avikam. Pour celle-ci la responsabilité est lourde car le moment venu, affirme-t-elle, il y aura une reddition des comptes devant les ancêtres. La patrimonialisation de cet espace se présente comme la courroie de maintien de cette communauté. De plus, celle-ci considère l'espace habité comme le prolongement de leurs villages. Selon eux, les Avikams ne peuvent pas être déconnectés de la lagune. Cet espace est donc vécu par les concernés. Cette perception phénoménologique de ce site se présente également comme des ressources idéologiques de maintien. Par ailleurs, les acteurs locaux manifestent la solidarité. Ainsi, ces derniers vivent sur le même espace. Ils sont tous confrontés à un enjeu commun qui est d'abandonner la terre des ancêtres au profit d'un autre site situé à 18 km sur le continent. Cet enjeu leur permet de développer les mêmes *habitus* et le même mode de penser et d'agir. La variation d'un élément de cette représentation entraîne la dislocation du groupe social qui forme l'unité de la communauté. C'est la raison pour laquelle les acteurs locaux veillent sur la cohésion entre les membres de la communauté.

Cependant, cette étude porte des limites. En effet, la focalisation sur un seul lieu d'étude a restreint sa généralisation. Celle-ci aurait pu s'étendre dans d'autres pays ayant des Finistère où les populations luttent contre l'érosion côtière ou dans d'autres contextes africains comme le Sénégal par exemple. Cela nous permettrait d'étudier les logiques du maintien des populations dans cette localité comparées à celles de la Côte d'Ivoire pour identifier les points de ressemblance et de dissemblance.

L'intérêt scientifique de cette étude est de tenir compte de l'attachement socioculturel qu'à la population de son espace. Le gouvernement devra chercher des financements en liaison avec le monde financier international comme le GBM et le FMI en vue d'engager des travaux de génies civils sur l'embouchure de Grand-Bassam en vue de la stabiliser. Ce fut le cas à Grand-Bassam

où l'Etat a engagé des moyens importants pour stabiliser l'embouchure de cette localité. En faisant de même pour la ville de Grand-Lahou, elle serait viable aux plans socio-économique et touristique comme l'est actuellement Grand-Bassam.

Références bibliographiques

- Abric, J.C., (1994) *Pratiques sociales et représentations*. Paris ; PUF, 251 p
- Albarello, L., (2012), *Apprendre à chercher*, Bruxelles : De Boeck.
- Anadon, M., (2006), *La recherche qualitative de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents*, Université du Québec à Chicoutimi.
- Anoh, K.P. & Pottier P., (2008) Géographie du littoral de Côte d'Ivoire, In *éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, 324p. p15-21.
- Bourdieu P., (1980) Le capital social, notes provisoires, *Actes de la recherche en sciences sociales*, fiche de lecture réalisée par les agrégatifs de l'ENS Cachan, vol.31, pp 2-3.
- Crozier. M. & Friedberg, E. (1981) *L'Acteur et le Système : les contraintes de l'action Collective*. Paris : Seuil, coll. « Sociologie politique ».
- Daniel, D., (1997) Les récits de vie. Perspective ethnosociologique, Paris, Nathan, coll.128
- Giddens, A., (1999), *Les conséquences de la modernité*, Paris, Harmattan.
- Guy, B., (2009) Le concept de relation sociale. In : *Nouvelles perspectives en Sciences Sociales*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), DOI : 10.7202/038621ar Vol.51, pp. 51-65
- Kipré P., (1985), *Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940 : Fondements des villes coloniales* (tome 1), *Economies et sociétés* (tome2). Nouvelles Editions Africaines, Abidjan, 237 et 289p.
- Tagro, M. J. (2015), *Logiques sociales de la permanence de l'occupation informelle du foncier industriel à Abidjan*. Thèse de doctorat : Institut d'ethnosociologie. Abidjan : Université Félix Houphouët Boigny.
- WACA, (2017), *Appui à la préparation de plan d'investissement multisectoriels IDA-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire, analyse socioéconomique*, WACA-Grand-Lahou, Rapport final, Côte d'Ivoire, 64 p.
- Weil R.& Durand J.P., (2006) *Sociologie contemporaine*. Paris : Vigot, 423p.